

rait donc dire, en d'autres termes, que ce sont des producteurs plus efficaces.

**M. Eaton:** J'ai de la difficulté à traiter de la question d'efficacité. On pourrait peut-être dire que des producteurs sont efficaces ou moins efficaces en fonction du coût définitif de leur production. En Guyane, cependant, où en raison de la topographie, les terres consacrées à la culture du sucre sont au-dessous du niveau de la mer, je dirais qu'il s'agit d'une exploitation d'une efficacité incroyable et très peu d'entreprises avancées du côté technologique pourraient améliorer les normes d'efficacité qu'on a atteintes en Guyane. Il s'agit là d'une exploitation très efficace, toutes choses comprises et compte tenu du fait qu'on doit faire face à ces problèmes, des problèmes difficiles comme la réglementation des eaux sous le niveau de la mer par un système très compliqué de canalisations. Le prix de la production est nécessairement élevé, mais j'estime que c'est là une toute autre question.

**Le sénateur Carter:** Pourriez-vous dire au Comité ce que vous pensez de ces ententes commerciales? Sont-elles bonnes ou mauvaises pour les Antilles? Comment est-il possible d'améliorer l'efficacité si ces pays sont subventionnés d'une façon ou de l'autre par des ententes de ce genre?

**M. Eaton:** Pour la simple raison que la tendance à la rationalisation se poursuit tout le temps. Un des aspects les plus étonnants de l'industrie du sucre aux Antilles a été le déclin continu de l'embauche dans l'industrie du sucre au fur et à mesure de la mécanisation; c'est ce qui se produit depuis longtemps. Même si vous disiez à certains gouvernements des Antilles de mécaniser complètement cette industrie, ils n'en seraient pas capables parce que, en raison de l'agriculture au flanc des collines et de la topographie de ces pays, il faudrait une toute nouvelle technologie pour mettre au point un nouveau genre de machinerie pour couper la canne à sucre dans une telle région.

**Le sénateur Carter:** J'ai demandé si ces ententes commerciales avaient un bon ou un mauvais effet.

**M. Eaton:** Elles ont un bon résultat en ce sens qu'elles accordent au producteur un remboursement qui lui permet de poursuivre la modernisation. Elles garantissent à ces pays une certaine stabilité dans les revenus d'exportation, elles leur permettent de poursuivre leurs programmes de développement et elles permettent des augmentations de salaires régulières dans l'industrie du sucre. Il ne faut pas oublier qu'il y a un grand nombre de produits qui sont l'objet d'ententes internationales et le sucre n'en est qu'un seul. Il arrive que le sucre a plus de retentissements politiques que les autres. Les gouvernements des

Antilles s'inquiètent du fait que le Canada, qui est membre du Commonwealth et qui fait partie de l'entente, n'est pas prêt à payer pour le sucre un prix qui permettrait aux producteurs de la région de recouvrer leurs frais de production.

**Le sénateur McLean:** Je ne peux encore m'expliquer pourquoi les pays des Antilles vendent encore leur sucre au Canada à un si bas prix. La question qui se pose est certainement quel prix le consommateur canadien devra payer et non le gouvernement canadien.

**M. Eaton:** En vertu de l'Entente du Commonwealth sur le sucre, les producteurs des Antilles sont obligés de fournir un contingent de sucre particulier pour le Canada. Le Canada peut leur dire en tout temps: «Quand bien même vous pourriez vendre tout votre sucre à la Grande-Bretagne ou aux États-Unis à des prix de préférence, vous devez réserver un certain contingent pour le Canada s'il en exprime le désir».

**Le sénateur McLean:** Mais il doit l'acheter au prix du marché mondial?

**M. Eaton:** Oui, au prix du marché mondial, plus le taux préférentiel. C'est le prix que le Canada verse. J'en reviens à dire que le prix du marché mondial n'est pas un prix économique qui a une véritable signification. Il s'agit d'un prix artificiel pour le surplus de sucre et c'est ce prix que le Canada paie, plus le taux préférentiel.

**Le sénateur McLean:** Mais ce n'est pas le Gouvernement qui est responsable pour ce prix. Ils sont obligés de coter un prix et ce sont les consommateurs de sucre qui déterminent le prix et non le gouvernement du Canada.

**M. Eaton:** En vertu de l'entente actuelle.

**Le sénateur Robichaud:** Monsieur le président, j'ai une autre question à poser au sujet du sucre. Nous avons traité jusqu'à maintenant de la position du Canada, mais je voudrais que M. Eaton nous dise si les gouvernements de cette région ont fait des efforts pour réduire leur coût de production ou s'ils insistent pour conserver l'ancienne méthode de produire le sucre?

**M. Eaton:** Si vous me permettez de parler un peu de la production du sucre en général dans les Antilles, je dirais que c'est un sujet qui vous intéresse beaucoup, comme membres de ce Comité, mais qui préoccupe beaucoup les gouvernements qui sont en cause. Je ne connais pas un seul chef politique aux Antilles qui ne serait pas prêt à discontinuer la production du sucre. Il y a beaucoup de raisons qui les poussent à penser ainsi et la première est qu'il y a toujours la possibilité que des substituts chimiques ne viennent remplacer la canne à sucre ou le sucre produit par la canne. Voilà la première raison.